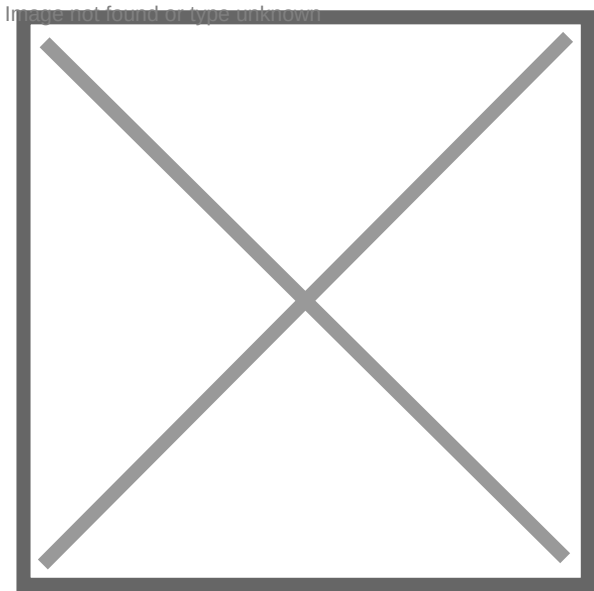




Suspendre les dettes en attendant rachat depart

Par **Nilleva**, le **09/07/2018** à **01:39**

Bonjour
En instance de divorce, une locatiln m' a été attribué seulement mon epoux qui doit racheter ma part du bien acheté ensemble... donc je dois encore payer les dettes du capital restant mais plus possible pour moi .
Quels sont les recours pour faire suspendre en attendant quil rachete ma part rt enfin être desolidarisée ?
Merci

Par **amajuris**, le **09/07/2018** à **09:22**

bonjour,
il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien immobilier et son financement.
même si n'êtes plus propriétaire du bien, vous restez solidaire du paiement du crédit.
pour vous désolidariser du crédit, vous devez demander l'accord de l'organisme de crédit et il faut bien sur que votre futur ex-mari soit d'accord pour payer seul les mensualités s'il occupe seul le bien.
salutations